

[francebleu.fr](https://www.francebleu.fr)

Un ancien surveillant du collège de Saint-Valery-en-Caux condamné à six ans de prison pour agressions sexuelles - ici

Christine Wurtz

4-5 minutes

Le procès de l'ancien surveillant de collège s'est tenu pendant deux jours au tribunal judiciaire de Rouen © Radio France - Christine Wurtz

Publié le mercredi 17 septembre 2025 à 19:29

Six ans de prison ferme pour le surveillant de collège de Saint-Valery-en-Caux jugé pour agressions sexuelles sur mineurs. L'homme de 29 ans, a été reconnu coupable d'agressions sexuelles, corruption de mineurs et atteintes sexuelles aggravées à l'encontre de 24 victimes âgées de 11 à 14 ans.

Le tribunal correctionnel de Rouen a **condamné un ex-surveillant de collège à six ans de prison ferme** mercredi 17 septembre 2025. L'homme de 29 ans était jugé depuis ce mardi matin pour agressions sexuelles, corruption de mineurs et atteintes sexuelles aggravées sur **24 victimes** âgées de 11 à 14 ans, à l'époque des faits. Des agressions commises entre 2015 et 2023 au **collège Jehan-le-Povremoyne, à Saint-Valery-en-Caux**, et au club de foot de Saint-Pierre-de-Varengeville.

Ce jugement est conforme aux réquisitions de la procureure qui a pointé la dangerosité du prévenu et son absence de remise en question. Il est également soumis à un suivi socio-judiciaire de sept ans avec l'obligation de se soigner, une interdiction définitive de pratiquer une activité en lien avec des mineurs, une interdiction d'entrer en contact avec les victimes et de paraître dans les deux communes concernées. Il sera désormais inscrit au fichier des auteurs d'infractions sexuelles.

Il reconnaît les faits

Cette peine est adaptée, estime l'avocate de onze des jeunes victimes, d'autant plus satisfaite qu'après avoir nié une partie des accusations, l'homme a reconnu ce mercredi matin l'intégralité des faits qu'on lui reproche. La salle d'audience a poussé un soupir de soulagement. *"C'est extrêmement important pour les victimes, surtout pour les enfants qui étaient présents, d'entendre dire que ce n'étaient pas des menteurs. Je pense que cela va les aider aussi beaucoup"*, insiste l'avocate.

"Maintenant, le chemin pour admettre qu'il a un problème réel d'attirance vers les enfants, ça, c'est plus compliqué. Mais voilà, on espère qu'en prison, ça va un peu avancer. Et puis, on espère aussi que l'obligation de soins qui est ordonnée pour sept ans à la sortie de détention va lui permettre d'avancer et qu'il n'y ait plus de victimes."

- [ici Normandie \(Seine-Maritime - Eure\)](#)